



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Baux d'habitation

Question écrite n° 1372

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les récentes rumeurs de projet de loi gouvernemental visant à abroger la loi Mehaignerie. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions et des informations quant à ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a souhaité se donner le temps d'apprécier les premiers effets de l'application de la loi du 23 décembre 1986 avant de déterminer les ajustements éventuellement nécessaires. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de l'application de ce texte. Mais l'on peut déjà constater qu'à un certain redressement de l'offre locative correspond toutefois une augmentation sensible des loyers de relocation ou de certains loyers de renouvellement dans la région parisienne et partiellement dans quelques villes de province. C'est pourquoi le décret n° 88-924 du 15 septembre 1988 (Journal officiel du 16 septembre 1988) a précisé la portée de certaines dispositions des articles 21 et 30 de cette loi, et apporte un élément supplémentaire de protection des locataires en imposant au bailleur desirieux d'augmenter le loyer lors du renouvellement du contrat, de fournir au locataire les références qu'il a utilisées. Actuellement des négociations ont été engagées par le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement avec les différentes catégories de propriétaires pour examiner la possibilité d'accords de modulation à l'occasion des renouvellements de baux. Le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement reste bien entendu très attentif à l'évolution des loyers ; leur dérapage pourrait conduire à envisager des ajustements à la loi du 23 décembre 1986.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1372

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2305